

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2021

---

L'an deux mille vingt et un, le sept avril, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à vingt heures, à la suite d'une convocation en date du 1<sup>er</sup> avril, sous la présidence de Madame Monique BLIN.

Etaient présents :

Mesdames Monique BLIN, Annie FOUGERAY, Johanna PEONAS, Lydie ROGER, Messieurs Michel LEFEVRE, Didier HAVET, Adrien BOILEAU, Sébastien HAVET, Philippe GADOUX, Gilles PREDKI et François GAUJÉ.

Secrétaire : Monsieur Sébastien HAVET

### **Compte administratif 2020 :**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Annie FOUGERAY approuve le Compte Administratif 2020, arrêté aux chiffres suivants :

#### Section de fonctionnement :

Recettes de l'exercice : 132 280,58 €

Dépenses : 89 684,50 €

Résultat de l'exercice : 42 596,08 €

Résultat antérieur : 60 615,93 €

Résultat global de fonctionnement : 103 212,01 €

#### Section d'investissement :

Recettes de l'exercice : 15 669,29 €

Dépenses de l'exercice : 61 745,11 €

Résultat de l'exercice : - 46 075,82 €

Résultat antérieur : - 6 779,29 €

Résultat global d'investissement : - 52 855,11 €

Résultat de clôture : Excédent : 50 356,90 €

### **Compte de Gestion 2020 :**

Le Conseil Municipal approuve par un second vote, le Compte de Gestion du budget communal dressé par le Receveur Municipal.

### **Affectation du résultat Commune :**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 103 212,01 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**Résultat à affecter : 103 212,01 €**

Solde d'exécution cumulé d'investissement : - 3 135,11 €

Solde des restes à réaliser d'investissement : - 49 720 €

Total : - 52 855,11 € (besoin de financement) à reporter au 001 en dépense d'investissement.

#### **Affectation :**

52 855,11 € à l'article 1068 en recette d'investissement

50 356,90 € à reporter au 002 en recette de fonctionnement

## **Imposition communale :**

Vu l'état 1259 établi par la Direction des Services Fiscaux,  
Vu l'avis de la Commission Budget qui propose de ne pas augmenter les taux,  
Le Conseil Municipal fixe le taux des taxes directes comme suit :  
Taxe Foncière bâti : 43,90 %  
Taxe foncière non bâti : 44,47 %  
Taxe foncière des entreprises : 13,18 %  
Produit fiscal attendu : 59 895 €

## **Budget Primitif :**

Le Budget Primitif 2021 est arrêté aux chiffres suivants :

### Section de fonctionnement

Dépenses : 179 017 €                      Recettes : 179 017 €

### Section d'investissement

Dépenses : 64 156 €                      Recettes : 64 156 €

## **Délibérations :**

- **Modification des statuts du SISA : changement d'adresse du siège social**

Le Syndicat Intercommunal de Soins Infirmiers du Sud Amiénois vient de déménager au 120 rue Victor Hugo 80440 BOVES.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération instaurant les statuts du Syndicat Intercommunal de Soins Infirmiers du Sud Amiénois en date du 6 décembre 1995,

Vu la délibération du Comité syndical en date du 11 mars 2021, relative à la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Soins Infirmiers du Sud Amiénois,

Considérant qu'il est question d'acter le changement d'adresse du siège social du SISA,

Considérant que les communes adhérentes du Syndicat Intercommunal de Soins Infirmiers du Sud Amiénois disposent d'un délai de 3 mois, à compter de la date de notification de la délibération du Comité Syndical, pour se prononcer sur les modifications envisagées ; passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable,

Considérant que la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Soins Infirmiers du Sud Amiénois se porte sur le changement d'adresse du siège social du SISA.

Dans ces conditions, il convient de modifier les statuts du Syndicat comme suit :

Article 3 : Siège du Syndicat

Le siège social du syndicat est fixé au 120 rue Victor Hugo 80440 BOVES

Toutefois, le Comité et le bureau peuvent valablement délibérer dans chaque commune adhérente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'approuver à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Soins Infirmiers du Sud Amiénois

- **Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Grattepanche : Avis sur l'Enquête publique**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une Enquête Publique a débuté le 1<sup>er</sup> avril jusqu'au 4 mai 2021 concernant une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Grattepanche.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, et tenant la proximité du territoire de la commune vis-à-vis du projet, le Conseil Municipal est invité à formuler un avis sur le projet d'implantation de 4 éoliennes sur la commune de Grattepanche.

Après les explications données par Madame le Maire et après consultation des pièces du dossier, le Conseil Municipal émet son avis :

- 5 voix contre
- 5 abstentions
- 1 voix pour

### **Informations diverses :**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le logement communal sera libre à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Monsieur François GAUJÉ demande s'il y a déjà eu des contacts de nouveaux locataires. Madame le Maire répond que non, pas à ce jour.

Monsieur Sébastien HAVET fait part à l'assemblée du compte rendu de la commission Economie et Tourisme de la CCALN :

- Installation de 2 entreprises de plomberie sur 2 parcelles pour 2021, au niveau de l'hôtel d'entreprise à Ailly-sur-Noye, les Pompes funèbres Desprez ainsi qu'une entreprise éolienne.
- Les services administratifs de la CCALN vont s'installer à compter du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> étage de l'hôtel d'entreprise. Le service technique restera à Moreuil.
- Sur la friche Breilly à Moreuil, un projet de construction de 17 logements pour personnes âgées ainsi qu'une maison de santé sur 2 étages, qui comprendra entre autre, un kinésithérapeute, un podologue, médecin...inscrit au budget 2021 mais ne coûtera rien à la CCALN.
- Projet de cuisine centrale sur le Val de Noye afin de distribuer des repas dans toutes les écoles de la Communauté de Communes, aux personnes âgées et aux entreprises (environ 900 repas). Le choix du lieu d'implantation à définir entre les communes d'Ailly sur Noye, Jumel, Sourdon ou Hangest en Santerre. 30 à 40 agents y seraient employés dont 60% à temps partiel. Une cuisine faite de produits locaux subventionnées à 50% par la Région.
- Le souffle de la terre n'aura pas lieu cette année au vu du contexte sanitaire. L'association Folleville est en manque de bénévoles. Il n'en reste plus qu'une cinquantaine actuellement.
- Le terrain de foot sur Ailly qui appartient à la CCALN, d'une superficie de 8 500 m<sup>2</sup> est à vendre pour un montant de 8 € le m<sup>2</sup>.

### **Questions diverses :**

- Madame Annie FOUGERAY demande ce qu'il en est du marquage au sol qui devait être fait juste après les travaux de voirie. Madame BLIN répond que suite aux intempéries, ceci a été retardé.

La séance est levée à 21 H 10.